



Monsieur Gérald DARMANIN  
Garde des Sceaux, ministre de la Justice  
13 Place Vendôme  
75042 PARIS Cedex 01

Pantin, le 08 septembre 2026

REF. : AC/31/08092026

**OBJET : Situation des personnels pénitentiaires à Mayotte**

Monsieur le garde des Sceaux, ministre de la Justice,

Du 24 au 28 août 2026, une délégation de l'UFAP UNSa Justice s'est rendue dans le département de Mayotte afin d'aller à la rencontre des personnels pénitentiaires, tous corps et grades confondus, et d'échanger avec eux sur leurs conditions d'exercice, les difficultés auxquelles ils sont quotidiennement confrontés ainsi que sur les besoins qu'ils expriment.

Ce déplacement ne fait que confirmer les multiples alertes soulevées par l'UFAP UNSa Justice quant à l'urgence et l'ampleur des difficultés auxquelles est aujourd'hui confrontée l'Administration pénitentiaire sur ce territoire.

Tout d'abord, il faut saluer le courage et l'engagement dont font preuve les agents dans un contexte général d'insécurité sur l'île. Plusieurs de nos collègues ont été agressés sur les routes en se rendant ou en partant du travail.

L'UFAP UNSa Justice souhaite vous rappeler la réalité du territoire mahorais et celle de la pénitentiaire mahoraise, afin que des réponses soient apportées sur ce territoire de la république.

**En premier lieu, les moyens humains ne sont plus à la hauteur des enjeux du territoire.** Le premier constat dressé par notre délégation est celui d'un manque de moyens humains qui affecte l'ensemble des structures pénitentiaires du département (établissement et SPIP).

**Au centre pénitentiaire de Majicavo, la situation est devenue intenable.** Lors de notre déplacement, notre délégation a pu constater que l'organigramme de référence est aujourd'hui totalement sous-dimensionné et désuet au regard des besoins réels de l'établissement. L'isolement des personnels en détention est préoccupant, un renforcement dans ce secteur est indispensable.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que les personnels exercent dans un contexte de surpopulation carcérale hors norme. Avec **une capacité opérationnelle de 278 places pour plus de 600 personnes détenues, le centre pénitentiaire connaît un niveau de surpopulation des plus hauts du pays.** Cette situation dégrade considérablement les conditions de travail, accroît les risques auxquels sont quotidiennement exposés les personnels et met trop souvent en péril la sécurité générale de l'établissement. À cette pression carcérale s'ajoute la nécessité de moderniser, réhabiliter et remplacer les dispositifs de sécurité actifs et passifs, devenus aujourd'hui inopérants.

**Le constat dressé au niveau du milieu ouvert n'est malheureusement pas plus réjouissant. Plus de 800 personnes sont actuellement suivies par le SPIP de Mayotte,** alors même que le service ne dispose que d'un nombre particulièrement limité de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation pour assurer cette charge de travail.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que deux agents contractuels ont vu leur mission prendre fin récemment, en raison des contraintes budgétaires, venant fragiliser davantage un service déjà confronté à des besoins importants.

En second lieu, et au-delà de l'urgence quotidienne rencontrée par les personnels mahorais, l'UFAP UNSa Justice souhaite également vous faire part de sa profonde inquiétude concernant l'avenir du projet de second établissement pénitentiaire prévu dans le département.

Selon les dernières informations portées à notre connaissance, ce projet serait aujourd'hui à l'arrêt en raison des difficultés rencontrées pour parvenir à un accord concernant le foncier nécessaire à la construction du futur établissement.

Si ces informations venaient à être confirmées, une telle situation serait particulièrement préoccupante au regard de l'urgence carcérale que connaît actuellement Mayotte.

**La construction d'un second établissement pénitentiaire est pourtant une nécessité absolue pour le territoire.** Dans le même temps, au regard de la situation du centre pénitentiaire de Majicavo et de son niveau exceptionnel de surpopulation, **l'extension de l'établissement actuel devient, elle aussi, chaque jour plus indispensable.**

**Pour la 1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale Ministérielle, il est incompréhensible que les difficultés foncières, administratives ou techniques rencontrées autour du projet de nouvel établissement conduisent à son enlisement, alors même que la situation actuelle impose d'agir rapidement et simultanément sur ces deux leviers.**

Pour l'UFAP UNSa Justice, le ministère de la Justice et la Direction générale de l'administration pénitentiaire doivent désormais prendre la situation à bras-le-corps.

Notre organisation revendique **un renforcement conséquent et pérenne des effectifs de l'ensemble des structures pénitentiaires mahoraises (établissement et SPIP)**, tous corps et grades confondus, accompagné d'une réévaluation des organigrammes afin que ceux-ci correspondent aux besoins réels du terrain.

Parallèlement, une opération d'extension du centre pénitentiaire de Majicavo doit être lancée afin d'apporter une première réponse à l'urgence carcérale.

Concernant le projet de second établissement, l'UFAP UNSa Justice sollicite la tenue, dans les plus brefs délais, d'une réunion de travail d'urgence associant l'ensemble des acteurs afin de permettre d'établir précisément l'état d'avancement du projet, d'identifier les difficultés (notamment foncières) qui en empêchent aujourd'hui la concrétisation et de définir immédiatement les leviers administratifs, financiers et opérationnels permettant de sortir ce projet de l'impasse.

Monsieur le garde des Sceaux, les personnels pénitentiaires exerçant à Mayotte accomplissent quotidiennement leurs missions dans un contexte particulièrement dégradé.

*Surpopulation carcérale, organigrammes inadaptés, vacances de postes, insuffisance des moyens humains et matériels, SPIP sous tension, infrastructures à moderniser, incertitudes sur le devenir du second établissement pénitentiaire et insuffisance de l'action sociale : la situation impose désormais des décisions fortes et immédiates.*

Les personnels pénitentiaires de Mayotte assurent pleinement leurs missions au service de la Justice et de la République. Dans un territoire déjà soumis à des difficultés exceptionnelles, ils ne peuvent accepter que les carences relevant directement de leur propre ministère viennent encore aggraver leur quotidien. Ils sont aujourd'hui en droit d'attendre que leur Administration, soit, elle aussi, pleinement au rendez-vous à Mayotte.

Dans l'attente de votre retour et des suites que vous voudrez bien réserver à cette saisine, nous vous prions d'agréer, Monsieur le garde des Sceaux, ministre de la Justice, nos respectueuses salutations.

Pour l'UFAP UNSa Justice  
Alexandre CABY, Secrétaire Général

